



REGLEMENT PARTICULIER DEROULEMENT

EDITION 2025

Date de la manifestation : mardi 27 Mai 2025

EDITION 2025 ET DEROULEMENT

Date de la manifestation : mardi 27 Mai 2025

PréambuleCe document complète le Règlement général en apportant des précisions et des informations propres au déroulement de cette 25^{ème} édition du Relais Inter-Entreprises du 27 mai.

- Le thème de cette édition est : « **le sport pour tous** ».

Déroulement de la 25^{ème} édition, 27 mai 2025

Ouverture des inscriptions : 15 Janvier 2025 (Inscription directe en ligne)

Clôture des inscriptions : 31 Mars 2025

Date butoir pour la remise des documents obligatoires d'engagement : lors de la réunion du début du mois de mai. (Liste de 26 relayeurs avec certificats médicaux et certificat d'appartenance). Ne pas oublier les autorisations parentales pour les mineurs de 15 à 18 ans.

La liste finalisée avec les 21 relayeurs bien positionnés est exigée avant le départ (**soit le 16 mai, 12h00**). Les fichiers comportant des modifications reçus au-delà de ces deadlines ne seront pas pris en compte.

Ville de départ : PETIT BOURG

Lieu : Devant la Mairie

7h00 : Départ des équipes

Ville d'arrivée : VIEUX-HABITHANTS

Lieu : Bourg de Vieux Habitants, devant la plage Simaho

Aux environs de 10h30 : Premières arrivées

Inscription de la relayeuse du départ

Lieu : Mairie de Petit Bourg

Début des inscriptions : 5h45, Esplanade face Hôtel de ville

Chaque relayeur doit se présenter obligatoirement avec la copie de sa pièce d'identité. Il lui sera remis un dossard, le bâton relais et son bracelet.

Attention : N'oubliez pas vos épingles d'attache

Clôture des inscriptions : 6h45

Sans la présentation de la copie de sa pièce d'identité, le relayeur ne prendra pas le départ et l'équipe sera pénalisée de 30 min et le bâton relais sera remis au point suivant au représentant de l'équipe par un membre de l'Organisation

Voitures suiveuses

Elles doivent être positionnées à 5h30 à l'un des emplacements prévus, en fonction du tirage au sort :

Il s'en sera précisé lors des réunions plénières à venir

La voiture suiveuse officielle est une berline ou un minibus maximum 9 places

Formalités administratives

- ❖ Signature de la feuille d'émargement par le représentant de l'équipe (ou son remplaçant officiel) et du contrôleur embarqué
- ❖ Remise du macaron officiel au représentant de l'équipe (ou à son remplaçant officiel) après vérification de l'immatriculation du véhicule.
- ❖ Remise de la fiche de suivi au contrôleur embarqué

Fin des formalités : 6h45 précises

- ❖ Pour toute absence de la voiture officielle et /ou du contrôleur embarqué, une pénalité de 30 min sera appliquée.
- ❖ Pour tout retard au départ de la manifestation, l'équipe sera pénalisée de 30 min et le relayeur prendra le bâton au prochain point en dernière position
- ❖

REGLES DE L'EPREUVE

- La distance totale à parcourir : 62,5 km environ soit 3 kms approximativement par relayeur
- L'épreuve comporte 21 relais ; aucun relayeur ne peut courir plus d'un relais.
- L'Organisation détermine les points de passage des relais. Leur emplacement peut varier légèrement en fonction des recommandations des organismes officiels pour des raisons de sécurité ou autres aléas.
- Constitution et le rôle de chaque membre de l'équipe : cf. site du R.I.E
- Toute équipe engagée doit accueillir et doit prendre en charge dans sa voiture officielle, le contrôleur embarqué d'une autre équipe. La désignation s'effectue par tirage au sort.
- La remise du dossier complet de l'équipe se fait obligatoirement lors de la réunion du début mai. 24 noms de relayeurs peuvent figurer sur cette liste. Les certificats médicaux devront obligatoirement être joint. **Le dossier complet comprend le certificat d'appartenance, la liste des 24 relayeurs potentiels ainsi que leurs attestation médicales (certificat médical ou PPS de la FFA).**
- Les 21 relayeurs et les 3 remplaçants seront puisés dans cette liste par l'équipe.
- Défection d'une équipe : cf. Art.6 du Règlement Général
- **Chaque relayeur devra obligatoirement être muni d'un dispositif lumineux clignotant rouge, porté et visible au dos du relayeur.**

- Le relayeur doit être en place à son point relais, **au moins 30 minutes** avant l'horaire prévisionnel de passage. Lors des contrôles de départ sur le point relais, le juge lui remettra son matériel (dossard et bracelet). Par contre, le bracelet lui sera enlevé au point relais suivant par les juges.
- Tout relayeur se trouvant à un point autre que celui désigné par son équipe, ne peut prendre le départ. Le bâton relais sera récupéré par le juge au point relais et remis au contrôleur embarqué qui suit ladite équipe, tout en gardant sa même place. A défaut le bâton sera remis à un juge à moto qui le portera au point selon le même principe.
- Les trois remplaçants ne peuvent être utilisés qu'en cas de forfait d'un titulaire.
Le responsable d'équipe doit en faire la demande auprès du juge responsable du point relais concerné, qui la fait valider par le PC qui dispose des listes complètes de toutes les équipes, le remplaçant n'est autorisé à prendre le départ qu'après la validation positive du PC. Aucune autre forme de demande de remplacement ne sera autorisée.
- Les permutations de relayeurs sur les listes ne seront plus possibles passé le 13 mai 2025, deadline. Seuls les remplacements seront permis.
- Dans la limite du nombre imposé, une femme doit obligatoirement être remplacée par une femme.
- En cas de relayeur absent sur son point relais, l'équipe sera pénalisée de 30 min.
- Il appartient à chaque équipe de veiller au bon positionnement et au ravitaillement de ses relayeurs
- Des packs d'eau sont offerts par une entreprise partenaire, ils seront à récupérer une semaine avant la manifestation. Le lieu et la date de mise à disposition seront communiqués en temps utile par l'Organisation.
- Tout relayeur, sur décision de l'assistance médicale, « **pourra être stoppé** ». Le bâton sera récupéré par l'assistant médical (à moto) et remis au juge du point relais suivant. Aucune pénalité ne sera appliquée. L'équipe pourra continuer son parcours en gardant sa place initiale.
- Les membres de l'Organisation portant une chasuble sont chargés de veiller au bon déroulement de la manifestation dans le strict respect du règlement.
- Les Renforts (**juges-assistants**) **proposés** par les équipes et placés aux points désignés par l'Organisation doivent impérativement émarger la fiche de présence sous peine

de pénalité de 30 mn pour leurs équipes.

- Chaque équipe doit suivre son relayeur, ceci sans gêner la progression des autres relayeurs.
- En cas de défection du Contrôleur embarqué ou de l'un des Juges assistants placés sur les points désignés par l'Organisation, l'équipe devra désigner un remplaçant, avant le départ de la manifestation, sous peine d'une pénalité de 30 min.

Les interdictions du relayeur (liste non exhaustive)

- Les oreillettes,
- Le casque audio
- Le non-respect du code de la route

Le relayeur surpris par l'Organisation à passer outre à ces interdictions sera immédiatement stoppé, avec **30 mn de pénalité**.

Les interdictions / fraudes/ infractions de l'équipe (liste non exhaustive). Le relayeur ne doit bénéficier d'aucune aide particulière, sauf pour le désaltérer.

- Véhicule de plus de 9 places comme voiture suiveuse et les grands bus de 40 places et plus.
- Aucun cycliste, aucun motard, aucun coureur à pied ne sera toléré à son niveau (écart d'un mètre minimum)
- L'équipe ne doit en aucun cas, embarquer son relayeur et ceci quel que soit le moyen de transport
- Lancement d'objets publicitaires aux abords des routes
- Les insultes et comportements agressifs
- Pas plus d'une voiture officielle par équipe
- La reproduction des documents officiels (*macaron ou autres*)
- Les passagers ne doivent en aucun cas, s'asseoir sur le rebord des portières des véhicules, ou sortir le tronc du véhicule
- Le non-respect manifeste du code de la route

L'équipe fautive et repérée par l'Organisation (*juges à moto en particulier*) écopera soit d'une pénalité de 30 min, soit d'une disqualification selon la gravité de la faute commise. La

faute sera notifiée verbalement à l'équipe (*responsable d'équipe dans sa voiture suiveuse officielle*) et puis au PC pour application immédiate.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser et d'exclure la participation de toute équipe qui ne respecterait pas les dispositions de ce présent règlement. Il en va de même pour celle qui dérogerait aux valeurs morales et éthiques du RIE 27 mai.

Faisons ensemble de cette 25^{ème} édition une très belle réussite !

Bonne participation dans le respect et la tolérance !

Edition du 5 janvier 2025